

JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE DE CHAMPAGNE ARDENNE

LE CHAT NOIR

Numéro 2, Nouvelle série

0,75 €

Février 2005

Prix du pouvoir local le plus liberticide pour 2 élus marnais

Les Big Brother awards existent depuis 1990.

Ils ont comme objectif, dans plus de 20 pays, d'éveiller l'opinion sur l'érosion du droit à la vie privée en décernant chaque année le prix "Orwell" à toute personne ou institution s'étant distinguée par son mépris du droit fondamental à la protection de la sphère privée et par sa promotion de la surveillance et du contrôle des individus.

En France, l'opération Big Brother Award est le résultat d'une rencontre de militants associatifs, de travailleurs sociaux, de journalistes, de juristes et d'avocats défenseurs de la vie privée et de la liberté publique.

Le collectif Marnais contre les dérives sécuritaires a estimé que **M. Savary, Président du Conseil Général de la Marne, et M. Biard, Maire de Vitry le François,** seraient des candidats idéaux. Nous les avons donc proposés aux Big Brother Awards au motif principal **: Fichage illégal des précaires avec la collaboration "forcée" des services sociaux.**

Nous nous réjouissons d'apprendre que nos élus ont remporté, après enquête, le prix du pouvoir local le plus liberticide, pour les raisons qui suivent :

Dans le cadre de l'avant-projet de loi Sarkozy contre la prévention de la délinquance, Vitry-le-François a été choisi comme ville "test".

Le président du Conseil Général (CG) de la Marne, René-Paul Savary (UMP), a pris l'initiative de ficher toutes les personnes qui avaient rencontré un travailleur social en 2003. Il a pour cela demandé à tous les travailleurs sociaux, ainsi qu'aux organismes logeurs de sa ville, de noter sur une fiche les nom et prénom de la personne, son adresse, ses revenus et ses "problématiques" (toxicomanie, alcoolisme, marginalité, etc.). **Il a demandé à ce que la population ne soit pas prévenue de ce fichage, et n'a pas effectué de déclaration préalable à la CNIL.**

Les fiches ont été envoyées également à la Caisse d'Allocations Familiales, à la Mission locale pour la jeunesse, aux organismes logeurs, au Centre communal d'action sociale, à l'Education nationale, à l'UDAF, à la Sauvegarde de l'enfance, à l'EPSDM (service de santé mentale)...

Si, dans un premier temps, le personnel du CG a refusé d'obtempérer, les pressions diverses (dont convocations des récalcitrant(e)s par la hiérarchie) sont venues à bout de la désobéissance, une bonne part du personnel n'étant pas encore titularisé.

Le maire de Vitry-le-François, Michel Biard (UMP), est également nommé pour complicité active. Il s'est réjoui du dispositif dans une interview accordée à l'Union (journal local) le 27 janvier 2004 : il espère ainsi palier un dispositif policier qu'il estime déficitaire, les 52 policiers dont sa ville bénéficiait ayant été remplacés par une trentaine de gendarmes.

Pour le Collectif Marnais qui s'est battu contre la mise en place du fichage illégal de la population de Vitry-le-François ce prix est mérité.

C'est aussi l'occasion pour nous de relancer le combat contre le projet de loi Prévention de la délinquance : En effet, l'exemple de Vitry le François n'est pas isolé, dans le cadre de ce projet de loi et avant même son adoption les dérives sécuritaires se multiplient en France.

Collectif Marnais contre les Dérives Sécuritaires



Dans ce numéro :

Supplément à Courant alternatif, n° 146, février 2005
Com. Par. : AS 72313

Pour les seules obligations légales
Dir. Publication : Nathalie Federico

Imprimé par nos soins

Correspondance : Egrégore
BP 1213, 51058 Reims cedex

Edito

Le totalitarisme commence toujours par le fichage (de masse). Vitry-le-François en est un exemple flagrant et on ne peut que se réjouir que M. Savary, Président du Conseil Général de la Marne, et M. Biard, Maire de Vitry le François aient remporté, après enquête, le prix du pouvoir local le plus liberticide. On apprenait fin janvier que l'inspecteur d'académie de Seine-Saint-Denis demandait aux proviseurs des lycées de ce département de "recenser" les lycéens sans-papiers de leur établissement. Dans le même temps, les policiers "kidnappaient" à Fameck en Moselle 2 lycéens de 15 et 17 ans dont le père sans-papier fait l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière afin de retrouver celui-ci et d'exécuter cette mesure.
On comprend pourquoi une des revendications des lycéens qui battent actuellement le pavé est l'annulation du protocole éducation-police qui met en place dans chaque établissement un correspondant police ou gendarmerie et qui permet des opérations médiatiques spectaculaires coordonnées sur l'ensemble du territoire de contrôles d'identité et de fouilles. C'est considérer chaque élève, de la maternelle au lycée, comme un délinquant potentiel !
Les lycéens, comme le personnel de l'éducation nationale, battent donc le pavé contre le projet de loi d'orientation Fillon ; suppression de personnel ("*il faut dégraisser le mammouth*" comme avait dit en son temps un ministre socialiste de l'éducation), la suppression d'options et de filières pour se reconcenter sur les"fondamentaux", la réforme du bac,… Le ministre essaie de calmer les lycéens en disant que sa porte est ouverte au dialogue et repousse de 2 mois la réforme du bac, espérant que le mouvement va s'essouffler.
Battre le pavé est devenu ces derniers temps un sport national : grève les 18, 19 et 20 janvier dans la fonction et les services publics avec des manifestations de grande envergure, manifs privé-public le 5 février pour des augmentations de salaire et contre la remise en cause de la réduction du temps de travail (qui n'est pas un soutien à la loi Aubry sur les 35 heures, comme on essaie de nous faire croire), … Il semble que l'échec de 2003 soit digéré.
On ose de nouveau dire non, que ce soit à des projets gouvernementaux ou à une direction syndicale, comme c'est le cas avec la CGT avec le référendum sur la constitution européenne. Mais dire non n'est pas suffisant, il faut construire un réel rapport de force permettant un retour des utopies et une volonté réelle de vouloir changer ce monde, hors des débouchés politiciens.

Jeunes scolarisés sans papiers

Un réseau "*éducation sans frontières*" s'est constitué en France pour lutter pour la régularisation des jeunes sans papiers scolarisés. Des tas de situations différentes se rencontrent sur les bancs de l'école républicaine : Jeunes venus en dehors de la procédure draconienne du regroupement familial, enfants de déboutés du droit d'asile, enfants recueillis en France par un membre de sa famille, … Même s'ils ne peuvent pas légalement se faire reconduire à la frontière, ils risquent de l'être si leurs parents le sont. De plus, leur absence de "*situation administrative légale*" les exclue des stages en entreprise, de suivre des études après le bac, …
Sur Reims, une association sert de relais à ce réseau : SOLIDA'MIS (SOLIDArité MIgrantS).
Elle tient des permanences tous les samedis de 11h30 à 13h à l'Espace Claudel, 1 place Claudel à Reims.



Social

Wolber : Michelin botte en touche

Le 5 novembre 2004, le tribunal des prud'hommes de Soissons avait ordonné la "*réintégration juridique et matérielle*" de 115 salariés de la filiale de Michelin fermée en 2000. A Clermont-Ferrant début février 2005, l'avocat des Wolber démontre la responsabilité de Michelin dans la liquidation de sa filiale. Selon lui, une "*stratégie délibérée destinée à améliorer la profitabilité du groupe*". Il s'insurge contre les "*pratiques*" de Michelin, coupable d'avoir déménagé puis dissout Wolber, en février et juin 2000, "*alors qu'une centaine de personnes y étaient encore légalement salariées par le biais des congés de conversion*". "*Le groupe a tout fait pour que la situation soit inéluctable*". "*En réalité, Wolber, c'était Michelin. Elle ne s'est pas fait hara-kiri toute seule. Son président, son directeur étaient des hommes du groupe*". Il réclame la réintégration des 451 salariés d'origine Wolber sous astreinte de 300.000 euros par jour de retard, quinze jours après le jugement. Qui plus est, à Soissons même ou son agglomération. Pour le conseil de Michelin, la fermeture de Wolber correspondait à une "*nécessité économique incontournable*". "*Le prix de vente des pneus Wolber était de trois fois supérieur aux pneus asiatiques. Michelin ne pouvait pas faire autrement que de rompre la convention qui le liait à Wolber*", dit-il. "*Si une usine est reconstruite, ce sera pour la refermer !*". Le TGI de Clermont rendra sa décision le 23 mars.

Licenciements : la Fonte Ardennaise perd en appel

L'affaire remonte à octobre 2002. A la suite d'un conflit portant notamment sur la mensualisation de leur salaire, plusieurs employés de la Fonte Ardennaise avaient participé à un mouvement de grève avec piquet de grève et séquestration du directeur du site. Mis à pied et licenciés pour "*faute lourde*", neuf salariés avaient saisi la justice prud'homale carolomacérienne qui avait annulé en référé la mise à pied et le licenciement. La Fonte Ardennaise avait de suite interjeté appel. Finalement, la Cour d'appel de Reims n'a pas jugé qu'il y avait eu "*participation personnelle*" des salariés en question "*à des actes illicites caractérisés par l'intention de nuire à l'égard de l'employeur ou de l'entreprise*". Il n'a pas été établi que les salariés avaient commis "*une faute lourde*", ni que leur action personnelle ait constitué "*un obstacle à la liberté du travail*", ait permis "*la séquestration d'un dirigeant*" ni représenté "*un abus du droit de grève*".

Chausson-Outillages : "Non" à l'abandon des 35 heures

Les actionnaires italiens veulent "*resserrer les boulons*" chez Chausson-Outillage, entreprise rémoise travaillant pour l'industrie automobile. Spécialisée dans la conception et la réalisation d'outils de presse pour l'industrie automobile (Renault, PSA, Fiat, BMW, RVI), l'entreprise emploie 265 salariés. Elle est actuellement propriété de deux actionnaires italiens : les groupes Magnetto et Tecnoa, spécialisés dans la frappe, la réalisation ou l'assemblage de pièces automobiles. Magnetto détient 47 % de son capital et le PDG de l'entreprise, Antonio Costa, 53 %. Accusant une perte de 9 millions d'euros, le PDG annonce lors d'un Comité d'entreprise exceptionnel le 14 octobre 2004 la suppression de 80 emplois. Le plan envisagerait la diminution de 25 % du taux horaire pratiqué par Chausson-Outillage. Pour cela, il menace de s'aligner sur la convention collective de la métallurgie de la Marne, de 20 % moins avantageuse.

Des négociations s'engagent. Selon la direction, "*Nous avons cherché des solutions pour éviter les licenciements. Nous sommes en discussion avec le maire de Reims afin que les collectivités rachètent les locaux, comme cela a été possible avec Reims-Aviation. Par ailleurs, lors des réunions que nous avons eues avec les partenaires sociaux, ceux-ci ont eux-mêmes suggéré la possibilité de rendre 10 jours de RTT, et proposé la tenue d'un référendum interne en janvier. Pour 3 jours de plus, ils sont maintenant prêts à tout remettre en cause, alors que le travail ne manque pas*".

Le sentiment dans l'entreprise est alors partagé. Certains pensent qu'accepter ce recul pourrait en amener bien d'autres mais, pour la majorité, il semble que la peur de perdre son travail l'emporte. Cette remise en cause des 35 heures signifierait une durée supplémentaire de travail de 2,5 heures et, par conséquent, une diminution proportionnelle du taux horaire. La mesure passe d'autant plus mal qu'elle s'accompagne d'autres remises en cause possibles, comme celle d'une prime d'équipe. La direction brandit la menace de fermeture totale de l'usine et du licenciement des 258 salariés, menace qu'elle met aussi en avant pour obtenir des aides auprès des collectivités locales.

Dans un courrier reçu courant février, signé du directeur du site, le personnel non-cadre de l'entreprise est invité à "*accepter une augmentation de travail annuel équivalente à 13 jours de RTT*", sans augmentation de salaire. Au contraire, il est même question pour une soixantaine de salariés, de renoncer à une prime d'équipe qui représente 12 % de la rémunération brute. S'ils n'acceptent pas, 80 d'entre eux pourraient être licenciés. Le vendredi 21 janvier 2005, 3 jours avant le fameux référendum, le tribunal de grande instance de Reims, saisi en référé par les salariés de Chausson-Outillage, juge illégale la remise en cause des 35 heures que voulait leur imposer l'équipementier. L'intersyndicale appelle au boycott du référendum, jugeant que les salariés ne découvriraient la nouvelle question que le matin de celui-ci. Face aux interrogations du président du tribunal, qui jugeait la question illégitime, la direction reformule sa question, proposant désormais aux salariés d'accepter une baisse de leur taux horaire de salaire et de travailler des heures supplémentaires qui seront majorées et reporter le référendum au 1er février.

Le 31 janvier 2005, la direction de Chausson-Outillage renonce à organiser le référendum sur le réaménagement du temps de travail et propose aux syndicats de rouvrir les négociations. Si la société refuse le référendum, l'intersyndicale l'organisera elle-même. Pourquoi ? "*Parce que nous avons besoin de votre sentiment, avant de renégocier*". "*L'objectif, c'est de faire savoir à la direction mais surtout au gouvernement que travailler plus pour une baisse du taux horaire de 7 à 8 %, donc pour gagner moins, confine au mensonge d'Etat !*". Selon l'avocat de l'intersyndicale, l'entrée en vigueur d'une loi indiquant que la modification d'un contrat de travail pour raisons économiques ne s'accompagne plus de l'obligation d'un plan social, est un motif d'inquiétude supplémentaire. "*Un référendum permettra de clarifier les choses*". Dans le même temps, le maire de Reims fait savoir que la ville maintenait sa proposition de cautionner le rachat des bâtiments selon la procédure du crédit-bail ("lease back"). Il la conditionne néanmoins "*à la pérennisation du site et à l'engagement des actionnaires*".

Questions posées lors de ce référendum organisé par l'intersyndicale : aux non-cadres, "*J'accepte une augmentation du temps de travail annuel équivalente à 13 RTT, le maintien de ma rémunération mensuelle brute perçue annuellement (en dehors des primes) et le retrait de 80 licenciements initialement prévus par les actionnaires*" ; aux cadres, "*J'accepte de voir mes congés d'ancienneté limités au maximum à 3 jours, conformément aux dispositions de la convention collective de la métallurgie de la Marne et que ma rémunération soit gelée à concurrence du niveau de l'effort consenti par les non cadres*". Les salariés non cadres se sont massivement déplacés aux urnes. A la clôture du bureau, à 18 heures, 198 électeurs (sur 213) ont voté. Le verdict est immédiat : 178 "non" (soit 89,90 % des votants) contre 20 "oui" (10,10 %). "*C'est un non très significatif. Il nous offre un socle solide pour discuter*", estime sobrement le porte-parole de l'intersyndicale pour qui la victoire du "non" est "*surtout un non à l'abandon des 35 h*eures" dans l'entreprise. Les cadres se sont moins déplacés : 9 sur 22. Mais quatre votants ont aussi décliné la proposition de la direction, contre 4 "oui" et un bulletin "nul". L'intersyndicale de Chausson se dit "disposée" à s'asseoir à la table des négociations. "*Mais de vraies négociations et sur d'autres bases. Nous voulons des informations précises sur la santé de la société et qu'on nous explique, par exemple, pourquoi elle accuse actuellement une dette de 9 millions d'euros*".

IVG : Où en est-on ?

Le recours à l'avortement, acte fondamental pour les femmes dans le droit à disposer de leur corps, se heurte aujourd'hui à de nombreux obstacles. Hormis le fait que cet acte soit encore considéré comme tabou, il reste difficile d'obtenir un rendez-vous dans les délais. Les actes n'étant pas revalorisés pour les médecins, ils reposent essentiellement sur des praticiens militants. Les difficultés d'accès à l'avortement 30 ans après la loi sont réelles.

Rappelons que le recours à l'avortement est codifié par une législation confiant ces pratiques au domaine médical. Elle stipule que le respect de tout être humain doit être garanti dès le commencement de la vie. Il ne saurait donc être porté atteinte à ce principe qu'en observant les conditions définies par la loi. (article 1 de la loi de 1975)

Les acquis remis en question

Tous les problèmes de gestion et d'information sur les moyens de contraception et de pratiques de l'IVG sont étroitement liés à la destruction du système de santé dans son ensemble. En effet, on constate aujourd'hui une carence de l'accueil dans les rares cliniques publiques qui accompagnent encore sans difficulté les femmes décidées à subir un IVG et fragilise de fait les acquis d'hier. Deux IVG sur trois ayant lieu à l'hôpital public, et les médecins pratiquant les IVG étant peu nombreux, les femmes doivent souvent attendre 3 à 4 semaines avant d'obtenir un rendez-vous. Si la femme est étrangère, il faut, pour qu'elle puisse avoir une IVG, qu'elle réside sur le territoire français depuis au moins trois mois et fournir un titre de séjour. De plus, ce droit fondamental et inaliénable au choix est également remis en cause par une poignée de député(e)s réactionnaires gonflé(e)s à l'ordre moral et faisant obstacle à l'application de la loi de 2001. Celle-ci permet de passer le délai légal de 10 à 12 semaines, sans entretien social pour une femme majeure et sans autorisation parentale pour une mineure. Plusieurs tentatives sournoises (sous couvert par exemple de sécurité routière) ont eu également lieu, pour faire reconnaître le fœtus comme être humain. Pourtant, ces arguments de bigots d'un autre siècle sont ridicules d'autant que, toujours selon l'Ined, la législation de l'avortement n'a pas eu d'impact démographique. Depuis 30 ans, le nombre d'enfants souhaités est resté inchangé mais les femmes sont moins victimes de complications graves et de décès, qui faisaient tant de ravages avant les années 1970 par les avortements clandestins. En 2002, 205.627 avortements ont été pratiqués alors qu'environ 800.000 naissances ont été enregistrées.

Le lobby anti-IVG se renforce

Si quelques pays de l'Union européenne, comme l'Irlande ou le Portugal, forment des poches de résistance pour l'entrée dans la législation de textes proclamant le droit au choix, on assiste également, au sein du conseil et de l'assemblée européens, à un fort mouvement d'entrisme de la part des religieux et particulièrement des anti-choix. Ainsi, une députée se réclamant ouvertement anti-IVG a recueilli le soutien enthousiaste et unanime de plusieurs groupuscules catholiques et protestants conservateurs militant pour le même lobby, afin de former une commission.

Aux États-Unis, les choses ne se sont pas arrangées depuis la réélection de Bush soutenu, entre autre, par les ultra religieux. Plusieurs sénateurs ont réussi à faire voter un amendement au projet de loi sur le budget 2005, qui libère pendant un an les médecins et hôpitaux de l'obligation de pratiquer l'avortement. Plus grave, dans cette spirale, certains assureurs américains mettent dores et déjà en avant les problèmes de sécurité, afin de refuser d'assurer les médecins qui voudront continuer à pratiquer les IVG. Les anti-choix américains aggravent la situation en multipliant les manifestations devant les cliniques. De plus, les subventions fédérales seront retirées à tout organisme de santé qui ne fera pas de propagande en faveur de l'abstinence. Le but avoué des anti-choix n'est plus d'interdire, mais de rendre l'avortement de plus en plus difficile et compliqué pour les femmes qui se heurtent à des conditions de pratique de plus en plus mauvaises.

En France, à l'occasion des 30 ans de la loi Veil, une coordination de mouvements anti IVG s'est crée : "30 ans ça suffit", regroupant entre autres La Trêve de Dieu, Renaissance Catholique, Combat Catholique, Laissez les Vivre, SOS Tout Petits...

Mieux encore. Rendez-vous sur le site du ministère de la Santé (www.sante.gouv). Puis, dans la rubrique "Renseignements pratiques", sorte d'annuaire des associations de santé. Tapez le mot-clé : "avortement". Et là vous verrez apparaître, dans un annuaire préfacé par le ministre de la Santé Philippe Douste-Blazy, une liste des principales associations d'opposition à l'IVG : Pêle-mêle, l'Association des groupes d'accompagnement des personnes blessées par l'avortement (AGAPA), Laissez-les-vivre, SOS Bébé, SOS Futures mères, SOS Grossesse, ...

Quoi faire ? Manifester, mais encore ?

Une manifestation nationale "pour l'avortement et la contraception libres et gratuits" a eu lieu le 15 janvier 2005. Notre lutte ne doit pas s'arrêter là, ni aux exigences d'associations purement légalistes. En effet, en plus du respect au droit inaliénable à l'avortement et au remboursement de la contraception, nous pensons à d'autres priorités, comme par exemple, la mise en place régulière de campagnes d'informations sur la contraception et l'avortement, dotées de budgets publics spécifiques. Ces campagnes doivent se dérouler sans incidents dans les cliniques publiques et les centres d'information comme le planning familial, desquels les anti-IVG doivent être écartés, de gré ou de force… militante. L'avortement à domicile doit être entouré de précautions, aujourd'hui insuffisantes, d'accompagnement et d'informations supplémentaires. Battons-nous pour la gratuité totale de l'avortement et des moyens contraceptifs, un égal accès à l'avortement pour toutes, y compris les mineures et les étrangères sans-papier, un allongement des délais.

Historique de la lutte pour l'avortement

En 1820 : le code civil fait de l'avortement un crime passible d'emprisonnement.
En 1920 : une loi est votée contre "*la provocation à l'avortement et la propagande anti-conceptionnelle*", instituant des peines de 6 mois à 2 ans de prison.
En 1942 : l'avortement est considéré comme un crime contre la sûreté de l'Etat et passible de la peine de mort (disposition abrogée à la libération), deux médecins (Marie-Louise Giraud et Désiré Pioge) sont guillotinés en 1943 pour avoir pratiqué des avortements.
En 1960 : création du planning familial (fait suite à "Maternité heureuse" créé en 1956).
28 décembre 1967 : loi Neuwirth. Elle libéralise la régulation des naissances, et légalise ainsi l'utilisation de la pilule contraceptive.
En 1971 : publication dans le Nouvel Observateur du "Manifeste des 343", un appel signé par 343 femmes, parmi lesquelles de nombreuses personnalités (avocates, actrices, femmes de lettres), qui déclarent avoir avorté et réclament l'avortement libre. Fondation du mouvement "Choisir" par l'avocate Gisèle Halimi et Simone de Beauvoir.
En 1972 : procès de Marie-Claire Chevalier à Bobigny, 17 ans, pour s'être fait avorter. Défendue par Gisèle Halimi, elle est relaxée.
24 avril 1972 : décret sur la création des établissements d'information, de consultation et de conseil familial et mise en place des premiers centres de planification et d'éducation familiale.
En 1973 : fondation du "Mouvement pour la libération de l'avortement et de la contraception" (MLAC).
4 décembre 1974 : loi sur le remboursement des contraceptifs par la Sécurité sociale.
17 janvier 1975 : loi sur l'IVG, dite loi Veil, qui légalise l'interruption volontaire de grossesse. Cette loi fixe un cadre précis à l'application de cette intervention : un délai légal de 10 semaines de grossesse au delà duquel l'IVG ne peut plus être pratiquée légalement en France, et, pour les mineurs, l'exigence d'une autorisation parentale. On estime qu'en 1974, le nombre d'avortements pratiqués en France se situait autour de 250 000.
31 décembre 1982 : vote de la loi Roudy. Elle autorise le remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale.
28 décembre 1988 : un arrêté légalise la distribution du RU 486. Son usage, très encadré, est réservé à des centres agréés.
1993 : loi Neiertz, qui prévoit des peines d'amende et d'emprisonnement pour le délit "*d'entrave à l'IVG*".
1er juin 1999 : le NorLevo, médicament permettant une contraception d'urgence, appelé aussi "pilule du lendemain" est en vente libre dans les pharmacies. Une circulaire signée par Ségolène Royal et datée du 6 février 2000, prévoit sa délivrance, aux mineures, sans prescription médicale ou autorisation parentale, notamment dans les établissements scolaires. Le Conseil d'Etat juge, le 30 juin 2000, que cette délivrance est "*contraire à la législation en vigueur*".
30 mai 2001 : le Parlement adopte le projet de loi de Martine Aubry allongeant de 10 à 12 semaines le délai légal de l'interruption volontaire de grossesse. L'avortement est dépénalisé.
2004 : décret autorisant l'IVG médicamenteuse par la Mifégyne (ex RU 486) en dehors des structures hospitalières

Faut-il dissoudre les groupes néo-nazis ?

Fin janvier 2005, le ministre de l'Intérieur annonçait à l'Assemblée nationale qu'il "*faut dissoudre ces mouvements néo-nazis et je proposerai la dissolution en conseil des ministres, selon la loi de janvier 1936, en apportant l'ensemble (des) preuves pour dissoudre chacun de ces mouvements rassemblant près de 3.000 personnes et qui représentent une menace (et) un danger quand on sait que (leurs) actions sont de plus en plus violentes : 65 actions violentes en 2004 contre 27 en 2003. Nous veillerons à ce qu'ils ne soient pas reconstitués sous de faux noms en menant les poursuites indispensables*".
Une possible interdiction des symboles nazis en Europe figure à l'ordre du jour de la réunion des ministres européens de la Justice, le 24 février prochain, à Bruxelles dans le cadre de l'examen de la décision-cadre visant à doter l'UE d'une stratégie commune contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme. "*Si les symboles nazis devaient être interdits dans l'Union, nous voulons alors qu'il en soit de même avec les symboles communistes*" déclare le vice-président hongrois du Parti Populaire européen. "*Les victimes du nazisme sont aujourd'hui les seules à être commémorées et indemnisées, tandis que les victimes des régimes communistes ont toujours été oubliées, considérées comme des victimes de seconde zone*", ajoute un député estonien soutenu par un député lithuanien qui renchérit : "*Le triste héritage du régime communiste s'est révélé tout aussi, si pas plus, meurtrier que le régime nazi*".
L'interdiction des groupes néo-nazis et des symboles nazis ne résout rien et est la porte ouverte à d'autres interdictions, comme on le voit avec les propos de députés européens.
Rappelons que la loi du 10 janvier 1936 sur "*les groupes de combat et les milices privées*" ne fut jamais réellement appliquée à cette époque (les groupes interdits se sont reconstitués sous d'autres noms) et que les manifestants qui, au nom de cette loi, voulurent interdire dans la rue les manifestations de ces groupes, furent les victimes de la première utilisation des gaz lacrymogènes par la police.
Parmi les groupements et associations dissous en application de la loi du 10 janvier 1936, on peut citer les ligues des années trente telles que les Croix de feu, la ligue communiste (juin 1973), l'association "Ordre nouveau" (juin 1973), le Service d'action civique (août 1982), le mouvement corse pour l'autodétermination (janvier 1987), le Comité du Kurdistan (décembre 1993)...

Des régularisations de familles sans papiers afin que la marmite n'explose pas !

Sur Reims, plusieurs familles de 3 à 10 personnes ont reçu ces dernières semaines une excellente nouvelle de la Préfecture de la Marne leur indiquant qu'elles étaient régularisées. Ces familles venaient d'Afghanistan, d'Ouzbékistan, d'Algérie, … Elles étaient hébergées au CADA (Centre d'Aide aux demandeurs d'asile), à l'AUDA, à l'Armée de Salut, au foyer "Jamais seul", …
Les adultes (père et/ou mère) avaient tous été déboutés du Droit d'Asile comme des dizaines de milliers d'autres demandeurs en France. Le droit d'asile est réduit à une peau de chagrin où les bénéficiaires, très minoritaires par rapport aux demandes, le doivent plus à des facteurs aléatoires (être reçu par des personnes à l'écoute, ...) qu'à des preuves matérielles et des déclarations apportées aussi bien à l'Office Français Pour les Réfugiés et les Apatrides (OFPRA), puis en cas de refus de cette structure, à la Commission de Recours. A tel point qu'une grève du personnel de cette commission et des avocats défendant les demandeurs d'asile a eu lieu ; elle dénonçait, outre des problèmes catégoriels, les conditions d'accueil, d'écoute, de traitement des dossiers des demandeurs d'asile.
Sur Reims, ces familles régularisées au compte-gouttes (1 par semaine au minimum) étaient entrées en France en 2000-2001. Mais d'autres familles attendent encore la décision de la Préfecture. C'est le cas, par exemple, de trois familles monoparentales algériennes prises en charge par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Reims.
Ces régularisations font suite à une circulaire du ministre de l'Intérieur - De Villepin - datée du 30 octobre. En fait, il s'agit pour l'Etat, d'éviter un mouvement de déboutés du droit d'asile pouvant obtenir un large soutien et accueil dans la population française. Evidemment, pour prétendre à une régularisation "*à titre humanitaire*", il faut que ces sans-papiers prouvent leur insertion et leurs attaches en France. C'est ainsi que pour en bénéficier, il faut être en France en famille, complète de préférence ! C'est ainsi que les familles monoparentales attendent plus longtemps, c'est ainsi aussi que les célibataires en sont de fait exclus (sauf quelques cas entrant dans les textes régissant l'entrée et le séjour des immigrés) et peuvent à tout moment être reconduit de force dans leur pays d'origine. Pour Reims, Il y a un autre facteur qui intervient : nous n'avons heureusement pas de centre de rétention administrative mais seulement 2 petites cellules incluses dans le commissariat central, inadaptées pour une famille avec enfants. La rétention administrative pouvant durer 32 jours !, il n'y a pas d'autres solutions pour la préfecture de demander le transfert de ces familles dans des centres de rétention en région parisienne qui sont complètement saturés, à moins que … Car il faut toujours être sur ses gardes !
Ce n'est pas une circulaire de régularisation mais une circulaire donnant "*des conditions d'examen des demandes d'admission au séjour déposées*" par des sans papiers. Ce qui a retenu notre attention c'est le fait que les préfectures étaient invitées par le ministre à dialoguer avec les collectifs ou associations de défense des étrangers … dans le souci "*de bonne gestion administrative*" (en espérant qu'un tri soit effectué entre "bons" et "mauvais" sans papiers). En fait, il s'agissait pour l'Etat de tenter de mettre dans sa poche ceux et celles qui peuvent le cas échéant servir de porte-voix au mouvement des sans papiers qui continue d'exister plus que jamais !
A noter que des sans-papiers qui occupaient les locaux du PS en région parisienne se sont fait gazer par son service d'ordre… et que certains d'entre eux, dénoncés par ce service d'ordre, se sont retrouvés en centre de rétention administrative (ils en sont tous sortis à ce jour). C'était pour rappeler à ceux et celles qui l'auraient oublié, qu'il n'y a aucune illusion même humanitaire à se faire dans un quelconque retour au pouvoir de ces politiciens.

"Disparus de Mourmelon" : L'Etat condamné

L'Etat a été condamné le 26 janvier 2005 par le Tribunal de grande instance (TGI) de Paris à indemniser les 36 membres des familles des "*disparus de Mourmelon*" à hauteur de 25.000 euros chacun, en raison du dysfonctionnement de la justice dans cette affaire. Le tribunal constate tout d'abord "*que des pièces de procédure et des scellés ont été égarés*" et que ces pertes "*ont eu pour conséquence d'empêcher parfois irrémédiablement l'exploitation de certains indices*". Le "*caractère particulièrement tardif*" de la jonction des différentes procédures a par ailleurs "*été grave de conséquence*", relève le jugement qui déplore notamment qu'il ait fallu "*attendre neuf ans après la découverte du corps de Trevor O'Keefe pour voir le dossier le concernant être instruit, comme les autres dossiers, par le même magistrat*". Pendant des années, certains des disparus, militaires, ont été considérés comme déserteurs, et leurs parents se sont trouvés "*dans la situation accablante et humiliante de recevoir [.] des jugements rendus par le tribunal aux armées condamnant leurs fils*" alors qu'"*aucune recherche sérieuse*" n'a été effectuée pendant plus de 20 ans pour vérifier qu'ils étaient bien déserteurs. La "*série de fautes*" commises par la justice "*a ralenti l'instruction*" et "*a contribué à ce que demeurent inconnues les circonstances de l'enlèvement et du décès de plusieurs victimes*". Cette série d'erreurs "*a retardé et finalement empêché - du fait du suicide de Pierre Chanal - la comparution de ce dernier devant ses juges*". L'ensemble de ces faits "*traduit l'inaptitude du service public de la justice à remplir la mission dont il est investi*".
Pour le frère d'une des victimes, "*Cette décision inattendue est la première bonne nouvelle de l'année. La justice reconnaît enfin qu'elle a mal travaillé. Les familles sont enfin reconnues comme les victimes d'un criminel unique. Il est particulièrement important de noter qu'en indemnisant toutes les familles, le tribunal reconnaît également le préjudice subi par les cinq familles pour lesquelles un non-lieu avait été prononcé. Les deux victimes de Valdahon, que l'instruction a ignoré en connaissance de cause, sont également reconnues. C'est donc une décision importante, mais ce n'est pas encore terminé. On peut craindre que l'Etat fasse appel. Après quoi, pourra-t-on enfin débattre sur le fond du dossier et poser les vraies questions : pourquoi y a-t-il eu une telle faillite de la justice ? Est-ce que l'Etat, la justice et l'armée, par leur lenteur, n'ont pas contribué à ce qu'il y ait autant de victimes ? Comment éviter que cela ne se reproduise si les règles et les procédures ne changent pas ?*"
Reste à savoir si l'Etat fera appel ou non de cette décision.

De la biodiversité en question et de la poursuite effrénée du pillage des territoires biologiques.

Autrement posée la question pourrait être celle ci : Combien de planètes faudrait-il au système capitaliste, pour se perpétuer ?
Un bon article écrit par Ch. Pérrin dans l'union fait le tour de la question au lendemain de la conférence internationale sur la biodiversité, laquelle s'est terminée sur un constat alarmiste ! Certes il ne va pas aborder sous l'angle critique du système économique comme nous le ferions mais apporte des éléments à méditer ! Ainsi le président de la république qui parcourt le monde, s'est émue lui aussi en déclarant : **"*Sur tous les continents et dans tous les océans, s'allument des signaux d'alerte*"**. Cela ressemble à du Hulot, non pas Mr Hulot de Tati, mais Nicolas le conseiller du prince en matière d'environnement qui lui aussi doit être atterré par les attitudes archaïques et destructrices de la France lorsque celle-ci décide par exemple les éliminations sacrificielles des loups dans l'ensemble de l'Arc alpin. Le ministre de l'agriculture de l'époque n'avait il pas déclaré : "*Personnellement je les tuerais tous*". Désormais au ministère de l'économie, ce super prédateur qu'est Gaymard ne manquera pas de faire des dégâts collatéraux en terme de conséquences sociales à ces actions, sur les traces de son collègue Sarkozy. Mais là, je m'égare, resserrons un peu le sujet ! Le locataire de l'Elysée n'a-t-il pas inauguré en grande pompe le miraculeux A320 dans la ville de Toulouse une semaine avant la conférence sur la biodiversité ! Et alors, ce miracle de technologie qui transportera toujours plus de passagers (plus de 800) fera immanquablement plus de victime lors des crashs à venir. Les commandes internationales obligeront à construire de nouveaux aéroports suffisamment dimensionnés pour les accueillir. Où donc trouver ces nouveaux territoires pour construire les aéroports si ce n'est dans les grandes plaines alluviales ? A moins d'araser les montagnes ou quelques volcans d'Auvergne.
Alors décidément nous, "*les anti-touts, les anti-progrès*" tel qu'on nous affuble souvent ! Nous sommes catastrophistes. Pourtant les faits et analyses reconnus au plan international confirment une situation globale édifiante : **"*la crise d'extinction des espèces est la plus grave depuis la fin des dinosaures*".**
Assurément nous sommes contre ces mirages technologiques car considérant que le progrès ne vaut que s'il est décidé par tous.
Ces mirages ne créeront que davantage de dérèglements climatiques, paysagers et sociaux.
Si la lenteur a créé la civilisation, la vitesse a aboli l'espace et crée le chaos ! Il peut sembler obscène de se préoccuper de la biodiversité à l'heure de la guerre globale qui touche de nombreuses populations, pourtant il y a une interdépendance étroite entre cette biodiversité et la survie/autonomie des populations qui subissent un système chaque jour plus dévastateur.
Comme le dit Paul Virilio dans son dernier ouvrage, on cherche activement des exo- planètes afin de poursuivre les mêmes projets mortifères.

Kiki le condor

La biodiversité en Champagne Ardenne

En 1991, naturalistes et ornithologues de la région ont sorti un ouvrage sur les oiseaux nicheurs. L'avifaune avait été étudiée sur une douzaine de régions naturelles telles que Plateau Ardennais, crêtes Pré-ardennaises, Champagne Crayeuse et Humide, Pays d'Othe, Barrois, Bassigny, Plateau de Langres et Apance Amance. De cette troisième enquête menée de 1985 à 1989 portant sur 209 cartes au 1/50 000 se dégageait la présence de 366 espèces observées au moins une fois sur le terrain. Les nicheurs représentaient 174 espèces**. La liste rouge, c'est-à-dire comportant les espèces les plus menacées à des degrés divers, représentait 73 espèces** sans compter celles déjà disparues telles que les Marouettes de Baillon et Poussin, deux Rallidés, espèces apparentées aux Poules d'eau ou encore la Pie Grièche à poitrine rose, le Bruant Ortolan ou encore la Grande outarde qui vivait dans la plaine de Champagne crayeuse. Au-delà des chiffres, nous allons approcher quelques exemples de ces espèces menacées sous l'angle de leurs écosystèmes.
Partout ou presque dans la région des aménagements très importants ont été menés que ce soit sur les bassins hydrographiques et les vallées alluviales, afin de lutter contre les crues et mettre hors d'eau les terres agricoles des vallées de Marne, Seine ou Meuse. Il en résulte une régression considérable des prairies de fauche. Incontestablement le cycle de l'eau a été accéléré. Les flux routiers



et autoroutiers ont été accélérés et la toute nouvelle ligne du TGV Paris-Strasbourg participe au dépeçage des paysages. Rappelons que le réseau européen prévoyait 12 000 km d'autoroutes et lignes TGV. Que devrait-il rester des écosystèmes prestigieux des vallées humides ? De nombreux protocoles de protection tels que ZNIEFF, SDAU, ZICO, ZPS* n'ont pu enrayer le déclin des espèces face à la course à la vitesse du trafic et flux de marchandises, celles de l'écoulement de l'eau ou des façons culturales industrielles.

Ainsi dans **la plaine de Champagne crayeuse**, l'Outarde Cannepetière est en passe de disparaître, et le busard Cendré migrateur au long cour ne connaît son salut qu'a une poignée de naturalistes et ornithologues qui chaque année repèrent inlassablement les nids dans les champs de céréales ou de colza afin d'intervenir avant que les moissonneuses ne les hachent menu. Près de 70% des nichées sont détruites chaque année par les machines fautes d'interventions ou d'entente avec les exploitants. Par ailleurs les conditions d'hivernage du Busard cendré se dégradent en terre Africaine avec le développement d'une agriculture industrielle, les incendies ou encore la destruction des criquets avec des pesticides qui contamine toute la chaîne alimentaire. Le Busard cendré survole la plaine d'un vol papillonnant, le mâle adulte ferait songer par son gris clair, à un Goéland égaré.

Dans les plaines alluviales comme l'Aisne la Marne la Seine, la Meuse, ce sont les prairies humides qui régressent au profit du maïs. Le Râle des Genêts ou le Grand courlis subissent les destructions directes ou la dégradation de leurs milieux. Les fauchages pour les foins se font de plus en plus précoces (toujours la vitesse d'exploitation cette fois) !

Autour des zones rurales urbanisées, parsemées de vergers, se sont les espèces comme la Chouette Chevêche, Hibou petit duc, de la taille d'un moineau, le Torcol Fourmilier, la Huppe Fasciée, et les Pies grièches Grises, Ecorcheurs ou à tête rousse, qui subissent de plein fouet la régression des vergers comme la disparition des arbres creux ainsi que l'usage des pesticides touchant les populations d'orthoptères (Grillons et Sauterelles).

Sur le plateau ardennais, pays forestier et pays de rièzes (zones tourbeuses) subsistent des espèces relictes, la plupart inscrites sur la liste rouge, qu'il s'agisse du Petit Tétras, de la Gélinotte des bois du Merle à Plastron ou encore de la Chouette de Tengmalm espèce nichant dans les cavités après le Pic Noir.

Pour finir, dans la Champagne humide très connue pour son avifaune migratrice au plan international et notamment pour la Grue cendrée. Le bocage du Der a quand même considérablement régressé au profit de la grande culture et du drainage intensif. Depuis les années 70, 25% des prairies naturelles ont disparu. Ce sont des milieux propices à la nidification des bécassines qui disparaissent. Le Butor étoilé habitant des vastes roselières et célèbre pour son chant nocturne est lui aussi sur la liste rouge, de même que l'Aigle Botté une espèce forestière. Le statut du Milan Royal est également très inquiétant. Ce rapace lié au milieu ouvert aux bocages connaît une régression de 30 à 50% de ses effectifs. Les comptages menés depuis plus de 20 ans en période de migration sur les cols pyrénéens attestent une baisse des effectifs de 40%. Il faut évoquer aussi le statut de nombreux petits passereaux migrateurs tel que le Tarier Pâtre et Tarier des près apparentés aux rouge queues, anciennement connus sous le nom de Traquet, dont les effectifs sont en fortes diminutions (de 20 à 50%). Les espèces inféodées aux zones humides telles que Locustelles Luscinioïde, Rousserolles Turdoïdes ou encore Bouscarles de Cetti pour n'en citer que quelques-uns unes, connaissent sensiblement le même sort sur la liste Rouge. Leur apparence et leur mimétisme fait songer à la silhouette d'une fauvette mais elles se font surtout connaître par leurs chants étonnants.

La liste n'est pas exhaustive et ne concerne que l'avifaune. Nous pourrions ultérieurement évoquer le statut du monde des insectes très sensibles aux évolutions agricoles sur l'ensemble du globe et à la disparition des biotopes tels que les pelouses sèches et savarts ou la dégradation des sols. Nous pourrions encore aborder le sort des mammifères en particulier des chauves-souris ou des grands ou petits prédateurs. D'ici la allez donc goûter, écouter au fond de la roselière, parcourir la plaine aux busards ou les tourbières du plateau ardennais, marcher en forêt pendant la Croule de la Bécasse à la tombée de la nuit, ou encore voyager avec l'engoulevent. Cela vaut bien ces ersatz des nouveaux supermarchés de la Nature.

Robin des buissons, des frondes et des frondaisons

*** Schéma d'Aménagement et d'Urbanisme ; Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique ; Zone Importante pour la Conservation des oiseaux ; Zone de Protection Spéciales de la directive oiseaux**

LES LYCEENS AURONT-ILS LA PEAU DE FILLON ?

Avec une centaine de milliers de manifestants dans les rues de France, les lycéens sont parvenus à quelques résultats intéressants. Si la réforme du sinistre de l'éducation nationale n'est pas remise en cause par ces turbulences, la contestation a tout de même marqué un point. Elle a obligé le sinistre en question à tergiverser sous pression de ses collègues politiques qui voient d'un mauvais œil le développement d'un mouvement qui pourrait faire tache d'huile et éventuellement servir d'étincelle à d'autres contestations. Ainsi, les lycéens ont une capacité de nuisance plus grande que leurs aînés encadrés par la cohorte syndicale toujours désireuse de responsabilisme. Le gouvernement ne veut pas trop de vagues avant le référendum sur la constitution, ça tombe bien, les dirigeants syndicaux non plus. Ce mouvement lycéen arrive donc à point nommé s'il parvient à se développer et à mettre dans la rue les aînés qui ont tant à dire s'ils s'émancipent des calculs de boutique des confédérations syndicales.

“Déchets nucléaires maudits : ce soir nos cœurs pleurent.”

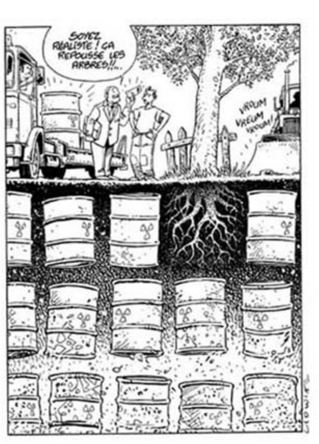
Le sept novembre 2004, Sébastien BRIAT, 22 ans, est mort renversé par la locomotive d’un convoi de déchets nucléaires partant vers l’Allemagne. “*L'Union Locale CNT de Nancy et ses environs s'associe à la douleur des proches de Sébastien BRIAT tué dimanche 7 novembre au cours d'une action contre le transport de déchets nucléaires. Sébastien, militant antinucléaire, était pleinement investi dans la création de la section étudiante du syndicat CNT-éducation de Nancy. Aussi, c'est avec douleur que nous saluons la mémoire d'un de nos jeunes militants. En dépit des circonstances, l'UL CNT dénonce le transport de matières dangereuses qui se systématise et se banalise, raison pour laquelle les militants, dont Sébastien, avaient organisé l'action de blocage du train nucléaire. L'UL CNT dénonce les conditions de sécurité du convoyage, conditions soit-disant maîtrisées, ainsi que l'obstination des gouvernements à poursuivre sur la voie du nucléaire. UL CNT Nancy et ses environs.*” Dans une démarche non-violente, Sébastien BRIAT est décédé en interpellant l’opinion publique sur le caractère inacceptable de l’industrie nucléaire et de ses déchets. SON APPEL DOIT ETRE ENTENDU !



Mais revenons sur l’actualité, dans la Haute-Marne et dans la Meuse des personnes et des organisations continuent à se battre contre un laboratoire qui au fur et à mesure des choses est devenu un futur centre de stockage des déchets nucléaires.

En effet un objectif et une échéance majeur nous attendent, d’abord une pétition pour l’année 2005 en Haute-Marne et dans la Meuse et le débat parlementaire en 2006 à l’assemblée nationale.

“*Ca y est, c’est parti ! Et ça ne pourra être positif qu’avec votre implication*”. Tel était la phrase de lancement du CEDRA lors du début de la campagne pour la demande de referendum (Haute-Marne et Meuse) par voie de pétition. Cette pétition ne s’adresse qu’aux personnes qui votent dans les départements directement concernés, car un texte de loi ne reconnaît le droit à une population de demander légitiment un referendum que si au moins 10% des électeurs inscrits !!! sont demandeurs (soit un peu plus de 14000 habitants pour la Haute Marne) . Ah !, pêché mortel des démocrates : la démocratie !. Les collectifs de la Haute-Marne et de la Meuse se font mené en bateau par une “démocratie” qui rappelons le, leur a déjà installé un laboratoire à BURE. “*L’illusion de la démocratie capitaliste a été suffisamment puissante et continue à l’être, pour que la classe ouvrière socialiste puisse encore croire qu’elle peut vaincre l’ordre bourgeois en utilisant la loi et le droit bourgeois.*” (Anton Pannekoek). Pour exemple, les anti-nucléaires et les pro-nucléaires se battraient presque du même coté. Monsieur SIDO (président du conseil général de Haute Marne et sénateur UMP) a commencé à douter de la franchise de l’Etat et de l’ANDRA (l’Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) . Lors du débat sur l’énergie au sénat fin avril 2004, il avait mis en garde l’Etat : “*Je vous dis solennellement : il n’y aura demain d’acceptation locale autour du laboratoire Meuse/Hte-Marne sans développement important de l’activité locale. Il est urgent d’investir ce territoire sur lequel des hommes et des femmes ont le courage politique et le sens du devoir pour accueillir un laboratoire, rejeté ailleurs*”. De quoi a t-il douté ? Que l’Etat installerait un centre de stockage des déchets nucléaires ? Non il doute de la somme qui lui sera versée pour avoir soutenu le projet ! Dans une autre déclaration à la presse le vice-président du conseil général a même précisé :“*Si le gouvernement pense que c’est acquis parce qu’on est dans un trou perdu et qu’il n’y a que 7 habitants au kilomètre carré, il se trompe*”. Là encore ne nous y trompons pas, cet élu ne s’énerve pas parce qu’il va y avoir un centre des déchets nucléaires, mais juste parce que il ne percevra pas la somme de pot de vin promise par l’ANDRA et l’Etat. Le maire de BURE, s’indigne et voie rouge quand on lui parle des retombées économiques (pot de vin) du laboratoire souterrain. Que reste t-il au maire de Bure, ancien partisan au “ oui ” pour le labo ? Rejoindre le camp des opposants ? “*Ca ne saurait tarder*”, répond celui-ci. Un peu tard pour s’activer, les réels opposants aux enfouissements des déchets nucléaires ne doivent pas accepter dans leurs rangs des élus mécontents parce qu’il n’ont pas obtenu leur somme promise. Et oui monsieur le maire ne s’achètera pas une belle voiture cette année. Pour ce qui concerne le futur débat parlementaire à l’assemblée nationale sur le site de BURE on ne peut pas dire que le gouvernement face tout pour le préparer efficacement (normal il ne va quand même pas se mettre des battons dans les roues). Aucun ministre ne c’est encore déplacé à BURE (qu’il soit de gauche ou de droite, la politique nucléaire est la même), lors des débats officiels aucun n’est venu, et le dernier en date est Patrick DEVEDJIAN. Tout porte à croire que l’Etat ne veut rien faire pour que la situation change. En effet le ministre de l’industrie a décliné sa participation au colloque du



vendredi 26 novembre 2004, organisé à BAR LE DUC par "Confrontations Europe" sur le thème : "Déchets nucléaires et gouvernance" .
Monsieur DEVEDJIAN s'était pourtant déplacé à la présentation de l'inventaire faite par l'ANDRA des déchets nucléaires. La partialité marquée du gouvernement ne peut que nous faire peur pour le débat futur. De plus le gouvernement laisse de plus en plus dire officiellement qu'en plus d'un labo nous aurons le droit à un gros centre de stockage. On ne peut que s'interroger sur la marge de manœuvre qu'aura le Parlement en 2006 quant aux choix à tenir, alors que la voie de l'enfouissement est prônée au niveau industriel et politique depuis de nombreuses années malgré l'opposition qu'elle soulève et semble bien programmée à BURE (Meuse/Haute-Marne). Le contexte de relance actuel d'un second programme électronucléaire (avec l'EPR en Normandie) pèsera lourd dans la balance : apporter, vite, un semblant de solution pour se débarrasser de la problématique des déchets devient cruciale. Il y va de la crédibilité de toute la filière nucléaire. Quant "au temps de réflexion" évoqué par M. DEVEDJIAN, n'est-ce point encore un artifice de langage pour masquer une réalité peu plaisante dévoilée par le dernier rapport de la CNE (Commission Nationale d'Evaluation) : *"...il n'y aurait donc pas d'obstacles scientifiques à ce que soient menées en parallèle après 2006 : d'une part l'exploitation du labo pour des expérimentations scientifiques, techniques et d'ingénierie minière, et d'autre part, la reconnaissance de l'emprise d'un futur stockage par méthodes géophysiques et au moyen du creusement de nouveaux puits. Avec un calendrier soigneusement précisé.*" . Le nouveau projet serait tout tracé : poursuite des pseudo-recherches à BURE et simultanément, creusement dans un proche périmètre d'un centre d'enfouissement.

Mais tout n'est pas perdu, on peut encore enrayer la machine infernale lancé par le gouvernement. Les rapports contradictoires sur la consistance favorable du souterrain de BURE pour accueillir des déchets nucléaires se multiplient, le dernier est celui remis le 13 janvier, à ST DIZIER. Arjun MAKHIJANI, directeur de l'Institute for Energy and Environmental Research (IEER), en examinant le travail de l'ANDRA (Agence nationale de gestion des déchets radioactifs) sur le site meusien de BURE, a conclu qu'en l'état actuel des choses, "*un jugement sur la faisabilité de la construction d'un centre de stockage géologique (…) est très prématuré.*" . Le problème crucial, selon l'IEER ? L'ANDRA n'a pas assez travaillé sur l'EDZ (Excavation damaged zone), la zone composée d'argilite où le creusement est effectué. Cette roche, qui s'étend autour de chaque forage, voit lors de son creusement, selon certains scientifiques sa perméabilité multipliée par 100 sur une distance de 5 m ….!!!.
Le problème majeur de l'ANDRA c'est quel ne fait que des expériences en labo et pas sur le terrain…!
Mais maintenant camarade il nous faut nous activer, et il faut que les opposants aux déchets nucléaires se battent réellement. Dans l'ouest les opposants on réussie à se débarrasser de ce fardeau en menant des actions directe et non pas en continuant à croire au système démocratique qui continuera à enfoncer bien profond les déchets dans le sol Haut-marnais et Meusien. Combattons, informons la population et que le peuple puisse enfin décider lui-même de son avenir. Et que les collectifs n'oublient pas que nous autres radicaux nous ne sommes pas là que pour coller des affiches. A bas la bureaucratie, à bas l'enarquocratie.

Roman (CNT-Marne).

PROFITS RECORDS
LE CAC 40 S'AFFICHE A 4 000 POINTS
LA FRANCE D'EN HAUT SE PORTE MIEUX QUE JAMAIS

Si on ne sait pas pourquoi on bosse, au moins on sait pour qui. L'année commence à merveille pour les capitalistes français. Alors que les réformes pour nous soutirer plus de travail ne sont pas encore entrées en application, la bourse, indicateur du moral des possédants, se permet de nouveaux records. Alors que journalistes et politiciens nous tiennent toutes sortes de discours catastrophistes pour justifier les mauvais coups faits aux travailleurs, il apparaît que l'économie française se porte à merveille ! On s'en serait douté. Mais ce n'est pas encore assez, il leur en faut plus. La réorganisation du travail, les restructurations qui jettent à la rue les uns pour faire bosser plus les autres sont évidemment les principales raisons des profits records actuels. Ce genre de résultat pourrait à lui seul invalider les jérémiades d'économistes de toutes sortes.
La France suinte de fric et c'est nous qui le produisons. Après les mobilisations contre l'aménagement des 35 heures, un tel état de fait devrait nous pousser à aller de l'avant pour rafler notre part du gâteau. Des salaires à la hauteur et une réduction conséquente du temps de travail. Car pour nous, la productivité n'a de sens que si elle est partagée par tous. Elle le serait d'autant si la production servait à couvrir les besoins vitaux de chacun et chacune et non à emplir les poches d'une minorité seule intéressée par la fuite en avant productiviste. Travailler moins pour gagner plus, et pas seulement de l'argent, c'est possible. Il suffit de s'en convaincre car sans nous ils ne sont plus rien, alors… que vayan todos !

Procès en appel des mutins de Clairvaux

Le 19 janvier 2005, la cour d'appel de Reims était en état de siége : plus de 200 gendarmes et CRS, passage sous un portique mouchard, fouilles pour pouvoir entrer dans la salle d'audience. A la barre, 8 des 11 "mutins" de Clairvaux condamné en 2004 à des peines allant de 6 mois à 7 ans de prison et à des dommages et intérêts gigantesques, le 9ème étant actuellement en hôpital psychiatrique. 8 mutins entravés et menottés. Un des avocats demande que soient enlevées toutes les entraves, "*Le prévenu doit comparaître libre de toute entrave et de parole conformément à la déclaration des droits de l'Homme*". Le président demande qu'on enlève les menottes, mais qu'on laisse les entraves aux pieds. La défense soulève d'emblée l'incompétence de la cour d'appel, "*certains faits étant susceptibles d'une qualification criminelle*", selon Me Philippe Pétillault, le défenseur de Brozzoni, et elle réclame un supplément d'information. 1ère suspension d'audience.

L'un des mutins qui avait fait la demande d'un avocat commis d'office n'en a pas et le président décide de dissocier l'affaire. 2 "mutins" protestent, disent qu'ils n'ont rien à faire ici dans ces conditions et se font expulser par le président, sous les huées. 2ème suspension d'audience.

Puis le président rappelle la trajectoire des 5 présents et des 2 expulsés. L'avocat de Brozzoni, et celui de Salah, au nom des avocats de la défense, réitèrent leur demande précédente, considérant le premier procès et cet appel inéquitable pour les prévenus, rappelant que la France est régulièrement condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour non respect de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'Homme. L'avocat de la partie civile demande à ce que l'audience ait lieu : . 3ème interruption de séance.

Puis on assiste à la lecture des faits, à la plaidoirie de la partie civile "*Vous n'allez pas faire le procès du procès… Les inculpés ont refusé leurs auditions... Les arguties juridiques sont sans fondements*." et de l'avocate générale, toutes 2 dignes d'un nouveau scénario de série B. Elle essaie de démonter qu'il n'y a rien de politique dans cette mutinerie, qu'elle ne serait du qu'à "*un mobile parfaitement égoïste*" de Brozzoni qui cherchait à être transféré. "*Le travail du personnel pénitentiaire s'est fait dans des conditions extrêmes, avec le feu à la prison, la surveillance de détenus dangereux, et a travailler dans l'urgence de la mutinerie*". Et déclame : ***"Mais il manque des victimes dans cette salle ! Les détenus eux même, ceux du bâtiment D qui voyant brûler leur outil de travail, ceux là auraient rempli cette salle d'audience".*** Le travail rend libre n'est-ce pas, Mme la Généralissime ! et elle poursuit : *"...car le travail c'est la reconnaissance, la possibilité de cantiner, l'ouverture, le contact avec les civils. On leur a détruit leur vie et que dire des chefs d'entreprise qui pourraient être là également ils ont perdu beaucoup… Quel mobile pour P Brozzoni, une simple réalité égoïste, terre à terre à vouloir son transfert tout simplement quand d'autres choisissent de faire des dossiers. Ces surveillants, ont fait des choix de vie en s'enfermant pour surveiller les détenus. Il y aura aussi des détenus qui vont agir pour protéger leur cadre de vie*". Et de conclure ou presque avant de demander la confirmation des peines : *"Non il n'y a pas d'êtres irrécupérables, cela réduirait à néant mon métier. Sur les bancs des accusés et dans la salle, il y a des gens qui font le choix contre les bleus, les noirs, et autres couleurs*" en nous désignant, "*qu'en d'autre temps auraient été imposées à certaines populations*" Le jaune n'est pas prononcé mais fortement suggéré et tout le monde a bien compris la référence perfide . Il paraît que çà s'appelle un effet de manche et que c'est inattaquable ! Alors là Mme la généralissime c'est le clou du spectacle, pour une avocate générale, faudrait peut être pas confondre les enfants de la Commune avec les enfants de Pétain ni ceux de Makhno pour les collabos de Vichy !. Nouvelle et dernière interruption d'audience.

Puis les avocats reviennent sur l'inéquité des procès (pas de confrontation avec les matons) et démontrent les contradictions dans les déclarations des matons qui ont conduit à la condamnation de 11 "mutins", l'absence des certificats médicaux, … "*Le contrôle permanent des procédures et des prisons sont inexistant. Les juges ne vont pas dans les prisons. Clairvaux, c'est la centrale maudite du type Alcatraz, la célèbre centrale des Etats Unis désormais fermée… Faudrait peut être la fermer une fois pour toute cette centrale. Je ne crois pas à la thèse fomentée par P Brozzoni qui aurait voulu simplement changer de crémerie, non le mal est bien plus profond mais il ne faut pas en parler, c'est pourquoi il y eut le choix de la procédure par citation directe*". "*Les références aux couleurs et aux insignes forcées, telles que vous les avez faites sont totalement déplacées*".

Les 2 expulsés sont invités à venir s'expliquer. "*Ah mais bien sûr que j'ai quelque chose a ajouter, mais de quoi avez vous parlé au fait ?* s'adressant au juge offusqué ! *Bon, soit, je vais reprendre depuis le début*" et Pascal Brozzoni déroule tout le contexte des deux révoltes avec une grande clarté. Evoquant la dégradation des conditions carcérales et le durcissement ultime . Il remet la "balle au centre" des débats si l'on peut dire, ce que redoutait sans doute le juge, en parlant des conditions dans lesquelles il avait reçu sa fille et petite fille durant trois heures dans un parloir gelé, comme étant l'ultime humiliation à subir. Puis il évoque la personnalité du directeur de la centrale Danet qui se trouve dans la salle. Et s'adressant à lui "*en 17 ans de prison, je n'ai jamais vu un directeur pareil, un machin et son sbire*". Cette passe d'arme est peut être l'erreur qui l'empêche de terminer son récit. Un grand silence règne dans la salle, le président lui, est insupporté, il ne veut pas entendre la suite et ordonne de nouveau l'expulsion. Dernière tentative de Pascal qui s'étonne "*ah non, vous avez voulu que je m'exprime et maintenant vous ne voulez pas que je termine*" Rien n'y fait !

Le jugement sera rendu le 16 février 2005. Tous les ingrédients sont présents pour un pourvoi en cassation et une condamnation de la France par la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Le Chat Noir c/o Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

téléphone : 03 26 40 27 08
Messagerie : lechatnoir@club-internet.fr

http://journal-lechatnoir.site.voila.fr

http://oclibertaire.free.fr







Qui sommes-nous ?

Nous nous définissons comme communistes-libertaires parce que:

- Nous rejetons tous les systèmes économiques, toutes les institutions politiques étatiques ou privées qui se fondent sur l'exploitation de l'Homme par l'Homme, sur l'autorité et la hiérarchie.
- Nous avons toujours lutté, à la fois contre toutes les formes du Capitalisme d'Etat qui se dissimulaient ou se dissimulent encore sous les noms de Marxisme-Léninisme, Bolchevisme, Stalinisme, etc. et contre les capitalismes libéraux avec leur cortège de gaspillage et de consommation effrénée. Il s'agit pour nous des deux revers de la même médaille.
- Nous considérons que, partout dans le monde, les inégalités sociales, la loi du profit et du plus fort conduisent à une société de plus en plus déséquilibrée, polluée, inhumaine et sont directement responsables du racisme, du crétinisme passif, des corruptions financières et politiques.
- Nous sommes pour l'auto-organisation des travailleurs, des habitants, des consommateurs dans les formes qu'il leur convient de se donner, pourvu qu'elles ne reproduisent pas, comme les mafias politiques de Droite comme de Gauche ou les bureaucraties syndicales, les tares que nous dénonçons plus haut.
- Nous sommes pour une Démocratie Directe qui correspondrait aux besoins authentiques des individus, sans distinction de sexe ou de nationalité et non plus au profits des marchands et des publicitaires, des bureaucrates et des notables.
- Nous n'appelons personne à nous "suivre" aveuglément et ne recherchons aucun pouvoir nous-mêmes, mais souhaitons œuvrer avec tous ceux et toutes celles qui veulent changer radicalement la société en prenant dès aujourd'hui leur destinée en main.

INVITATION

Le Chat noir vous intéresse, vous désirez participer à sa mise en œuvre,

PLUSIEURS SOLUTIONS :

ÉMETTEZ des critiques et des propositions concrètes en nous **rencontrant au 51 rue Landouzy à Reims** ou en nous écrivant au Chat Noir

Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

AUTREMENT, envoyez nous vos articles sur les thèmes qui vous tiennent à cœur, billets d'Humeurs et d'Humour à l'adresse précédente ou par e-mail : ***lechatnoir@club-internet.fr***

OU ENCORE : même si vous ne pouvez répondre aux premières propositions ci-dessus, tout est encore possible ! Vous lisez la presse locale, régionale, il vous suffira de sélectionner et de classer par thème les articles qui vous intéressent. Faîtes nous les parvenir avec quelques annotations et réactions. Énormément de choses nous échappent , c'est pourquoi ces propositions peuvent nous permettre de combler une part de la contre information que les média distillent autour de nous et de vous offrir un espace d'expression selon vos moyens et degré de participation.



Retrouvez le Chat Noir tous les lundis de 19 h à 20 h sur Primitive , 92,4 MHz, à Reims
ainsi que sur l'Eko à Montpellier et Canal Sud à Toulouse
et les mercredis, de 16 h à 20 h, au 51 rue Landouzy, Reims

☎ : 03 26 40 27 08
web : http:// journal-lechatnoir.site.voila.fr
e-mail : lechatnoir@club-internet.fr